

IOI-EUROPE CONFERENCE THE OMBUDSMAN IN AN OPEN AND PARTICIPATORY SOCIETY

Brussels | Senate
1-2-3 | 10 | 2018

Opening address by Catherine De Bruecker, federal Ombudswoman

Mister President of the House of Representatives,
Your Excellencies,
Honorable guests from various international organizations,
Dear fellow directors from the board of the International Ombudsman institute and
colleagues Ombudsman from all over Europe and abroad,
Ladies and gentlemen,

On behalf of my colleague Guido Herman and our staff, I would like to warmly welcome you
in Brussels to celebrate the 40th anniversary of the International Ombudsman Institute, the
IOI.

Bienvenida a todos en Bruselas por el aniversario del Instituto Internacional del
Ombudsman.

Nous sommes absolument ravis que vous ayez pu vous joindre à nous pour cet évènement
qui ouvre la Conférence de la section européenne de l'Institut international de
l'Ombudsman.

Le rôle de l'ombudsman dans l'architecture des organes de contrôle d'un état a connu une
évolution incroyable depuis sa création, il y a un peu plus de deux siècles, démontrant son
extraordinaire adaptabilité aux contextes et défis de son époque.
Cette évolution a surtout connu une accélération remarquable au cours des dernières
décennies.

La chute des régimes totalitaires à l'est de l'Europe et l'émergence de nouvelles démocraties
ont placé, dans ces Etats, la défense des droits de la personne au cœur de la mission des
ombudsmans.

Par ailleurs, l'avènement des nouvelles technologies, les crises économiques et financières,
la globalisation des échanges, les conflits qui continuent à émailler notre monde et la

montée des radicalismes ont mis la cohésion de nos sociétés à rude épreuve, y compris dans les démocraties qu'on croyait bien établies.

Ces évolutions ont amené l'ensemble des ombudsmans à jouer un rôle accru dans la protection de l'état de droit et des libertés fondamentales. Chez certains, cela s'est traduit par l'octroi de nouvelles missions. Mais même pour ceux qui ont conservé le mandat traditionnel de gardien de la bonne administration, la modification des rapports entre l'Etat et les individus a profondément impacté la nature de leur travail.

Aujourd'hui aucun ombudsman ne peut se contenter de regarder le fonctionnement de l'appareil administratif sans examiner l'impact qu'il exerce sur le respect des droits de l'homme. Qu'il s'agisse de la manière de récolter nos données individuelles et des les exploiter, de garantir un accès égal et effectif de chacun au service public et à un niveau de vie digne, de prélever l'impôt, d'encadrer les activités économiques et sociales, de gérer les flux migratoires, d'assurer la sécurité de la population ou de contrôler et sanctionner les abus, toutes les activités de l'Etat entrent en résonance avec l'exercice des libertés individuelles et des droits fondamentaux des citoyens.

Heureusement, à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale, la volonté de la communauté internationale de se prémunir contre la répétition des horreurs qui avaient été commises et la clairvoyance que le système démocratique à lui seul ne permet pas d'empêcher l'avènement de régimes liberticides, ont conduit à la mise en place d'instruments internationaux établissant un socle de droits inaltérables, dont le respect doit être garanti à chacun au seul motif de son appartenance à la communauté humaine.

2

Ces instruments internationaux, les mécanismes de protection qui les accompagnent et les instances qui en promeuvent et en surveillent l'application sont donc les partenaires naturels et indispensables des ombudsmans nationaux, régionaux et locaux, qu'ils soient généraux ou sectoriels pour exercer leur mission de défense des citoyens contre l'arbitraire administratif et de gardien du bon fonctionnement des services publics.

Cette mission ne s'exerce pas contre l'Etat mais en son nom. La force de notre mandat tient au fait qu'il nous est confié par nos parlements, au nom de la nation. Ce mandat ne peut s'exercer que dans un climat de confiance et de respect réciproques. Les ombudsmans ont un rôle fondamental à jouer dans l'établissement de ce climat de confiance, par la qualité et l'objectivité de leurs analyses et la loyauté du dialogue qu'ils installent avec et entre toutes les parties. Mais cette mission n'est possible que si toutes les parties jouent le jeu, en particulier les autorités de l'état.

Un danger menace aujourd'hui les institutions d'ombudsmans dans toutes les démocraties modernes, qu'elles soient anciennes ou récentes, et ce danger n'émane plus seulement des formations qu'on qualifiait jadis d'extrême mais se manifeste au cœur de toutes les familles politiques et dans chacun de nos pays, c'est la tentation du discours populiste. Ce discours

qui conduit à écarter toute parole qui dérange et donc à minimiser ou essayer de discréditer les constats et les recommandations des ombudsmans, parce qu'ils mettent en lumière l'effet concret des politiques menées sur la vie quotidienne des citoyens.

Le conseil d'administration de l'IIO a procédé cette année à un screening des menaces subies par les ombudsmans à travers le monde. Si les violences physiques et les atteintes directes restent heureusement encore des exceptions, le constat et la variété des menaces exercées sur les institutions d'ombudsmans et leurs titulaires sont interpellant, y compris en Europe. Ces menaces se présentent sous diverses formes, mais elles ont un dénominateur commun: elles répondent directement au traitement des plaintes par les ombudsmans et à leurs efforts pour protéger les droits humains, obliger les Etats à rendre compte de leur action et lutter contre la corruption.

Je remercie donc particulièrement les délégations internationales présentes aujourd'hui, le représentant pour l'Europe du Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme des Nations Unies, les représentants de diverses instances du Conseil de l'Europe, parmi lesquels le Comité directeur pour les droits de l'homme, la Commissaire aux droits de l'Homme, qui regrette de ne pouvoir être personnellement parmi nous aujourd'hui, et la Commission de Venise.

Cette présence témoigne du soutien précieux et combien nécessaire de ces instances au travail de notre Institut et, à travers lui, au rôle des Ombudsmans dans le renforcement de l'état de droit et la protection des droits fondamentaux.

3

Je salue également la représentante de l'OCDE, avec laquelle l'IIO a récemment coopéré sur le thème du gouvernement ouvert, ainsi que la représentante de GANHRI et d'ENNHRI, nos associations sœurs puisqu'une part importante des membres de l'IIO sont également des institutions nationales de droits de l'homme.

Je salue enfin la présence des représentants de nombreuses associations d'ombudsmans, à portée régionale ou centrées sur le partage d'une langue et d'une culture comme l'Association des Ombudsmans de la Francophonie ou la Fédération Iberoaméricaine de l'ombudsman. Le dialogue ouvert et la coopération avec ces réseaux figure au centre des objectifs de l'IIO.

Je me réjouis maintenant de pouvoir céder la parole à notre estimé collègue, Peter Tyndall Ombudsman d'Irlande et président de l'Institut international de l'Ombudsman.